

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2026

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le **18 juillet 2026**, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

Délibération n° DCM260718_10	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 9 juillet 2026	Résultat du vote : à l'unanimité
Conseillers en exercice 15	Présents 14	Pouvoirs 1	Suffrages exprimés 15

Présents :
Thierry CULMET, Maire
Delphine AMBLARD, Adjointe
Jean-Luc BESNARD, Adjoint

Marie-Thérèse GERARD
Martine HALBEHER
Brigitte PELLISSIER
Rémi GERARD

Pascal MOUILLEVOIS
Jean-Michel KEMPER
Laurence KNIBIHLER
Lionel FRAPPART

Nathalie ARNAUD
Claire AUDOIRE
Amaury L'HUILLIER
Laszlo ROLAND

Pouvoir : Claire AUDOIRE à Delphine AMBLARD.

10. RECONDUCTION DU DISPOSITIF « CHANTIER ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif « Chantier Argent de Poche » mis en place par la Communauté de communes. La commune accueillera deux jeunes, du 19 au 21 août 2026, de 9 h à 13 h, afin de réaliser des travaux d'intérêt général, principalement la décoration des murs de l'esplanade. En cas d'intempéries, les travaux seront réalisés dans les ateliers communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

RENOUVELLE la participation de la commune au dispositif chantier argent de poche.

ACCEPTE la prise en charge du chantier à hauteur de 75 € par chantier de 9 h, puis au coût réel.

Ainsi délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Thierry CULMET



Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER